

## QUELS LEVIERS POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS ?

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire constituent historiquement des atouts de l'économie française. Cependant, si le solde commercial du secteur est encore positif au niveau national (6,1 Mds€ en 2016), il baisse d'année en année, avec de fortes disparités entre les filières. Le contexte actuel se caractérise par des marchés agricoles devenus très concurrentiels, y compris au sein de l'Union européenne, ainsi qu'une guerre des prix à laquelle se livrent, en France, les enseignes de la grande distribution et les grands groupes de l'agroalimentaire, qui se traduit par une répartition inéquitable de la valeur ajoutée au sein de certaines filières.

La compétitivité est trop souvent réduite à une question de prix alors qu'elle intègre des paramètres extrêmement divers qui découlent de nouvelles attentes de la société et des consommateurs. L'avis définit celle-ci comme « la capacité des filières agricoles et agroalimentaires à proposer une alimentation saine et de qualité, répondant aux besoins et attentes des consommateurs, des citoyens, et plus largement de la société, notamment en matière de santé, de préservation et de renouvellement des ressources naturelles, à des prix socialement acceptables et dont la valeur produite permet une rémunération équitable du travail ».

Il a comme fil conducteur la création de richesse qui repose sur trois orientations complémentaires :

- satisfaire les besoins alimentaires des consommateurs français et européens, limiter les importations et renforcer la souveraineté alimentaire ;
- privilégier les productions génératrices de valeur ajoutée et définir des stratégies d'exportation ;
- mettre en œuvre des systèmes de production qui préservent les emplois, réduisent les coûts sociétaux et favorisent les aménités.

Ces axes, déclinés à différents niveaux des territoires, doivent orienter à la fois les choix et les modes de productions. Les politiques publiques, au premier rang desquelles la PAC, doivent aussi s'inscrire dans ces objectifs.

Pour chacune de ces trois dimensions, l'avis dont la préparation a été engagée avant que le gouvernement français réunisse les États Généraux de l'Alimentation (EGA) et alors que les instances européennes négociaient le règlement « omnibus » et préparaient une révision de la directive sur les travailleurs détachés, identifie les leviers pouvant être actionnés pour renforcer la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire français. Le CESE entend ainsi porter les attentes de la société civile et contribuer pleinement à l'élaboration des futures dispositions, nationales et européennes, à adopter.



**Jacques Pasquier**

est paysan dans la Vienne, il siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, ainsi qu'à la section des affaires européennes et internationales où il représente la Confédération paysanne.

### Contact :

jacques.pasquier@lecese.fr  
01-44-43-62-22

**« Le défi de la compétitivité est celui du développement durable qui vise à concilier progrès économique, social et environnemental »**

### ➤ **Quelles productions pour quels marchés ?**

- Redynamiser les filières déficitaires afin de satisfaire les besoins intérieurs
- (Re)développer des outils de transformation pour répondre aux différentes demandes
- Différencier et segmenter les produits destinés à l'exportation

### ➤ **Quels modes de production ?**

- Faire évoluer la PAC vers un système favorable à l'intensité en emplois de qualité
- Avancer sur la mise en place d'un socle européen de droits sociaux
- Accroître les démarches de RSE
- Développer les pratiques agroécologiques et en agriculture biologique
- Maîtriser les coûts de production et de transformation grâce à des démarches collectives de filières

### ➤ **Quelles politiques de soutien et quelles règles du jeu ?**

- Adopter un traitement particulier pour les produits alimentaires dans les règles du commerce international
- Intégrer des normes sociales, sanitaires et environnementales dans les accords bilatéraux de commerce
- Veiller à l'application homogène des normes européennes
- Adopter un principe de conformité pour les produits biologiques importés

### ➤ **Adapter le droit de la concurrence**

- Clarifier l'application du droit de la concurrence sur l'amont des filières ainsi que des articles 42 et 43 du TFUE
- Réaffirmer l'interdiction de l'achat au à la producteur.rice en dessous du prix de revient

### ➤ **Améliorer le fonctionnement des filières pour mieux répartir la valeur ajoutée**

- Réformer la LME pour améliorer les modalités de négociations commerciales
- Clarifier les compétences des interprofessions : échanges d'informations économiques et négociation de clauses de partage de la valeur ajoutée
- Renforcer les missions des OP

### ➤ **Réorienter les politiques agricoles**

- Faire évoluer la PAC pour accompagner la transition vers des modes de production agroécologiques et pour une rémunération incitative des services écosystémiques
- Mettre en place un nouveau « plan protéines »
- Maintenir les soutiens à l'agriculture biologique

### ➤ **Mobiliser les politiques non agricoles**

- Adopter une loi foncière afin de préserver les terres agricoles comme facteur de lutte contre le changement climatique et de souveraineté alimentaire
- Réviser la directive sur les travailleurs détachés et créer une Autorité européenne du travail

### ➤ **Enrichir les instruments de mesure et les règles comptables**

- Mettre en place un observatoire national des coûts sociétaux
- Intégrer le coût des importations nécessaires à la production et le montant des aides publiques dans la balance commerciale
- Expérimenter l'intégration en comptabilité des coûts de renouvellement des ressources humaines et naturelles

### ➤ **Soutenir l'innovation et la recherche**

- Encourager les initiatives relatives aux techniques liées au numérique
- Soutenir les démarches collaboratives entre instituts de recherche, agriculteur.rice.s, entreprises
- Evaluer le Crédit d'impôt recherche (CIR)

### ➤ **Quelles dynamiques collectives territoriales ?**

- Généraliser dans la restauration collective les critères liés aux modes de production et à l'origine.
- Parvenir à une plus grande autonomie alimentaire des outremer.s en augmentant la part de produits locaux dans la restauration collective, en activant les mesures de sauvegarde et d'exclusion et en évaluant le dispositif de l'octroi de mer

### ➤ **Quels rôles des consommateur.rice.s ?**

- Sensibiliser les consommateur.rice.s quant à leur rôle pour défendre une alimentation saine et de qualité
- Fournir aux consommateur.rice.s une information complète et sincère pour éclairer leurs achats